



## Contestation de refus à fermer une allée en indivision forcée

Par **Jean Aimar**, le **01/12/2023** à **20:03**

Bonjour,

Nous avons vendu une parcelle n'ayant pas d'accès en dehors d'une allée conduisant à notre propriété. Lors de la vente, cette allée **fermée par un portail automatique** a été placée sous régime de l'indivision forcée à parts égales, particularité notifiée sur l'acte notarié.

Les acquéreurs ont été dotés de tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ce portail.

**Après 10 années d'utilisation commune, nos voisins se sont mis à contester la fermeture de l'allée** et par leurs agissements répétés ont endommagés les mécanismes et le portail lui-même **entraînant sa mise hors service.**

Malgré de nombreuses tentatives de conciliations (Lettres recommandées, Injonction du service juridique de notre assurance, conciliation officielle, ces gens s'opposent à toute action réparatrice de notre part.

Nous sommes résolu à en faire les frais pour revenir en configuration initiale et par là même assurer notre sécurité face aux risques d'intrusion.

Question :

**Somme-nous dans notre droit ?**

**Si oui, quels recours aurions-nous pour les y contraindre?**

**Devant quel tribunal et pour quel types de plaintes à leur égard.**

Merci de vos conseils

Bien à vous

Jean RECULE